

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 02/08/2024 - 19198 - 1991 B 00721 - 782 855 696 - 13 HABITAT

**Conseil d'Administration du 5 janvier 2023**  
**Délibération n° 1-CA.23.001**

**Elections des représentants des locataires du 9 décembre 2022**  
**Désignation de nouveaux administrateurs au sein des instances suivantes**

Vu la délibération n° **CA-22.072.2** du 5 octobre 2022 portant élection des membres du Bureau et la désignation du Vice-Président

Vu la délibération n° **CA-22.072.3** du 5 octobre 2022 portant sur la recomposition des instances

Considérant que le 13 décembre 2022 se sont tenues les élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration de 13 Habitat conformément aux dispositions de l'article R 421-7 du C.C.H à l'issue desquelles ont été élus les 4 nouveaux représentants des locataires suivants :

- Mme Fatima ABDEL DJELIL, pour INDECOSA CGT
- Mme Gisèle DARMON, pour la CLCV
- M. Jean-Paul GUILBERT, pour la CNL
- M. Abdelali LOUAFI, pour UFC Que choisir

Considérant qu'il convient en conséquence de revoir la composition des instances et commissions de l'Office qui comprenaient un membre administrateur représentant les locataires, en procédant aux élections et désignations s'y rapportant, étant précisé que les autres membres les composant restent en fonction.

(NB. Si la désignation entraîne la libération d'un autre siège, il convient d'y pourvoir également)

Il est précisé que conformément aux articles R 421-12 et 441-9 (III) du C.C.H., le Bureau du CA et la Commission d'Attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements comprennent chacun au moins un membre représentant les locataires.

Ceci étant exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **Procède** aux désignations suivantes

**A l'unanimité des Présents et Représentés**

**I. Au Bureau**

**M. Jean-Paul GUILBERT**, est élu membre représentant des locataires au **Bureau**,

**Le Bureau est donc désormais ainsi composé :**

- Mme Nora PREZIOSI, Présidente
- M. Martial ALVAREZ, Vice-Président
- Mme Martine CORSO
- M. Lionel DE CALA
- Mme Judith DOSSEMONT
- M. Jordan MANGANI
- M. Jean-Paul GUILBERT, Représentant des locataires

## **II. A la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements**

**M. Jean Paul GUILBERT**, en désigné membre titulaire représentant des locataires

**Mme Gisèle DARMON**, est désignée de membre suppléant représentant des locataires en remplacement de Mme AMAR

**La CALEOL est donc désormais ainsi composée :**

En qualité de titulaires :

- Mme Nora PREZIOSI
- M. Michel BALLARO
- Mme CatherineCHANTELOT
- Mme Marine PUSTORINO
- Mme Yvette ROCHETTE
- M. Jean-Paul GUILBERT, Représentant des locataires

En qualité de suppléants :

- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Martial ALVAREZ
- Mme Judith DOSSEMONT
- M. Lionel DE CALA
- Mme Sabine BERNASCONI
- Mme Gisèle DARMON, Représentant des locataires

## **III. A la Commission d'Appel d'Offres & Jury**

**M. Jean-Paul GUILBERT** est désigné membre titulaire

**Madame Marie MARTINOD**, est désignée membre suppléant en remplacement de Mme AMAR

**La Commission d'Appel d'Offre et Jury est donc désormais ainsi composée**

En qualité de titulaires :

- Mme CatherineCHANTELOT
- Mme Martine CORSO
- M. Jean-Paul GUILBERT
- M. Jordan MANGANI

En qualité de suppléants :

- Mme Marie MARTINOD
- M. Bernard ALLEGRE
- M. Michel ROUX
- Mme Marie-Madeleine GUIO

#### **IV. A la Commission des Marchés**

**M. Jean-Paul GUILBERT**, est désigné membre titulaire,

**M. Jordan MANGANI**, est désigné membre suppléant en remplacement de Mme AMAR,

Et

**Mme Marie MARTINOD**, est donc désignée membre titulaire en remplacement de M. MANGANI

**La Commission des Marchés est donc désormais ainsi composée :**

En qualité de titulaires

- M. Jean-Paul GUILBERT
- Mme Yvette ROCHETTE
- Mme Marie MARTINOD

En qualité de suppléants :

- M. Jordan MANGANI
- Mme Martine CORSO
- Mme Catherine CHANTELOT

#### **V. A la Commission d'Attribution des Locaux Associatifs et Commerciaux**

**M. Jean-Paul GUILBERT**, est désigné membre titulaire,

**La Commission d'Attribution des Locaux Associatifs et Commerciaux est donc désormais ainsi composée :**

- Mme Nora PREZIOSI, en qualité de Président
- M. Michel BALLARO
- Mme Judith DOSSEMONT
- M. Jean-Paul GUILBERT
- Mme Marie-Madeleine GHIO

## **VI. A la Commission des Risques et du Contrôle Interne**

**Monsieur GUILBERT** est désigné membre titulaire en remplacement de Madame AMAR.

**La Commission des Risques et du Contrôle Interne est donc désormais ainsi composée :**

- M. Michel ROUX
- M. Jean-Paul GUILBERT

**Extrait certifié conforme,**

Marseille, le 5 janvier 2023

**Le Directeur Général**

**Jean-Louis ERVOES**

Le Directeur Général certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dûment publiée au procès-verbal des séances du Conseil d'Administration et transmise à M. le Préfet qui l'a réceptionnée à la date mentionnée en marge.

**Le Directeur Général**

**Jean-Louis ERVOES**

**13 HABITAT**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JANVIER 2023**

**ADMINISTRATEURS PRESENTS :**

- Mme Nora PREZIOSI, Présidente
- Mme Fatima ABDELJELIL Fatima
- M. Bernard ALLEGRE
- M. Michel BALLARO
- Mme Sabine BERNASCONI
- M. Julian BOIS
- Mme Martine CORSO
- Mme Gisèle DARMON
- Mme Judith DOSSEMONT
- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Jean-Paul GUILBERT
- M. Marc KATRAMADOS
- M. Abdelali LOUAFI
- M. Jordan MANGANI
- Mme Marie MARTINOD
- Mme Marine PUSTORINO
- Mme Yvette ROCHETTE
- M. Michel ROUX

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES**

- M. Martial ALVAREZ donne pouvoir à Mme Nora PREZIOSI
- Mme CatherineCHANTELOT donne pouvoir à Mme Nora PREZIOSI
- M. Lionel DE CALA donne pouvoir à Mme Marine PUSTORINO

**ADMINISTRATEUR ABSENT**

- Mme Vasiliki MOUKANOU

**ASSISTAIENT A LA SEANCE A TITRE CONSULTATIF :**

- M. Jean-Louis ERVOES, Directeur Général
- M. Lionel HATET, Commissaire aux Comptes
- Mme Valérie BORONI, Secrétaire par intérim du Comité Social d'Entreprise
- Mme Anne WERMELINGER, Adjoint au Chef du Service Habitat, représentant M. le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, et M. le Directeur Départemental du Territoire et de la Mer conformément aux dispositions de l'article R. 421-21 du Code de la Construction et de l'Habitation.